

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 8 mai 2018 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2018-05-61

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2018-05-62

### **Adoption du procès-verbal**

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018.

Adoptée unanimement.

2018-05-63

### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 avril 2018**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**40 064,17\$**), à payer (**35 318,33\$**) au 30 avril 2018 et une liste de comptes supplémentaires à payer au montant de (**29 547,20\$**) soient approuvées au 7 mai 2018. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Robert Gaudette et Mélissa Rochon. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 30 avril 2018.

Adoptée unanimement.

2018-05-64

### **Demande d'appui – Municipalité de Blue Sea**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Blue Sea demande l'appui de notre municipalité en rapport avec leur demande faite au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) afin d'abolir ou au minimum de diminuer les frais de 633 \$ qui sont maintenant exigés des personnes physiques ayant besoin d'un certificat d'autorisation de la part du MFFP;

**ATTENDU QUE** dans le passé ce genre de certificat était gratuit;

**ATTENDU QUE** dans nos petites communautés, il est très fréquent pour un particulier d'avoir besoin d'un tel certificat pour des besoins qui sont essentiels, tel que l'obtention de l'eau pour consommation personnelle par exemple;

**ATTENDU QUE** la municipalité est du même avis que la municipalité de Blue Sea;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'appuyer la municipalité de Blue Sea dans sa démarche et il est également résolu de demander au nom de la municipalité de Cayamant d'annuler les frais de 633 \$ pour une demande de certificat d'autorisation faite par une personne physique. Il est également résolu de faire parvenir la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-

de-la-Gatineau, à M. Luc Blanchette, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs et Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'Outaouais.

Adoptée unanimement.

**2018-05-65**      **Demande – salle municipale gratuite - souper du chasseur 2018 – Paroisse St-Roch de Cayamant**

**ATTENDU QUE** la Paroisse St-Roch de Cayamant a fait la demande d'utilisation de la salle gratuitement;

**ATTENDU QUE** le but d'organiser un souper pour la Fête du chasseur édition 2018;

**ATTENDU QUE** la Paroisse devra obtenir le permis nécessaire pour la consommation d'alcool sur les lieux;

**ATTENDU QUE** la salle municipale est libre le 20 octobre 2018;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité offre la salle municipale gratuitement pour le souper du chasseur le **20 octobre 2018**. Il est également résolu de demander de placer et replacer les tables et chaises lors de leur activité ainsi que de sortir recyclage et déchets à l'extérieur dans les bacs appropriés.

Adoptée unanimement.

**2018-05-66**      **Embauche étudiant(e) - été 2018**

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche, d'un(e) étudiant(e) pour la saison estivale 2018, pour un total d'environ deux cent quarante (240) heures ;

Adoptée unanimement.

**2018-05-67**      **Demande de subvention 2018-2019 du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de la députée**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité dépose une demande de subvention auprès de Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale, et ministre responsable de la région de l'Outaouais, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour des travaux sur le chemin Lachapelle;

Adoptée unanimement.

**2018-05-68**      **Octroi de contrat – concassage MG20 (concassé) et sable tamisé d'hiver**

**ATTENDU QUE** la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes le 7 mai 2018 à 13h05 ;

**ATTENDU QUE** les résultats sont les suivants :

**Soumissions :**

Nom	<b>2627-6360 Québec Inc.</b>	<b>Carrière Clément Tremblay et Fils</b>
8500 tonnes de MG20 (0¾)	5,10\$ la tonne <b>(43 350 \$)</b>	6,95 \$ la tonne <b>(59 075 \$)</b>
5000 tonnes de sable d'hiver	2,50 \$ la tonne <b>(12 500 \$)</b>	4,25 \$ la tonne <b>(21 250\$)</b>
Transport	<b>2500 \$</b>	<b>4000 \$</b>
Total	<b>58 350 \$</b>	<b>84 325 \$</b>

Les montants indiqués sont sans taxes.

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG20 et sable tamisé d'hiver à l'entreprise 2627 6360 Québec Inc. au montant de 58 350\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2018-05-69

**Projet – demande auprès du Fonds de développement – Mont Cayamant**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cayamant désire faire des rénovations au site du Mont Cayamant;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cayamant a à cœur les développements déjà faits sur ce territoire;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue clairement à l'amélioration, de façon structurante, de l'offre récréotouristique dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU QUE** ce projet contribuera à l'économie de Cayamant et par le fait même de l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU QUE** le Mont Cayamant est maintenant directement lié par un sentier quad au parc du Mont Morissette;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet, incluant les taxes, s'élève à environ 95000\$ ;

**ATTENDU QUE** la demande doit être accompagnée d'une résolution dans laquelle le conseil s'engage à déboursier sa contribution, soit un minimum de 20% du coût total du projet;

**ATTENDU QUE** cet aménagement proposé est conforme aux règlements municipaux et autres réglementations en vigueur de la municipalité de Cayamant;

**ATTENDU QUE** ce projet créera du travail dans la région;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu :

**QUE** ce le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires Projet structurant;

**QUE** la municipalité de Cayamant s'engage à assumer sa part des coûts, soit 20% du coût total du projet;

**QUE** la municipalité de Cayamant s'engage, suite à l'aménagement, à entretenir du site du Mont Cayamant;

**QUE** la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec ce projet pour et au nom de la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2018-05-70

**Projet – Fête nationale du Québec 2018 -Cayamant**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cayamant désire faire une Fête nationale du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cayamant a besoin d'aide financièrement afin d'offrir à sa population un bel événement;

**ATTENDU QUE** ce projet contribue clairement à l'amélioration des liens sociaux et touristiques dans Cayamant et dans l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau et saura certainement attirer des gens de l'Outaouais urbains;

**ATTENDU QUE** ce projet contribuera à l'économie de Cayamant et par le fait même de l'ensemble de la Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU QUE** le souhait de la municipalité est que les coûts d'un tel événement soient le moins élevé possible;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à investir sa part concernant toute subvention acceptée pour ce beau projet;

**ATTENDU QUE** ce projet créera un événement festif et rassembleur à Cayamant;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu :

**QUE** ce le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme offert par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

**QUE** la municipalité de Cayamant s'engage à assumer sa part des coûts;

**QUE** la direction générale soit autorisée à signer toute documentation en lien avec ce projet pour et au nom de la municipalité de Cayamant.

Adoptée unanimement.

2018-05-71

### **Embauches employés saisonniers 32-43 et 32-61**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu de faire l'embauche, pour la saison estivale, des employés saisonniers, portant les numéros 32-43 en date du 4 juin 2018 et 32-61 étant de retour depuis le 30 avril 2018 tous deux jusqu'à une date de fin, à déterminer, selon les besoins du service de voirie municipale.

Adoptée unanimement

### **CORRESPONDANCE**

#### **Points d'information :**

Le 26 mai prochain il y aura distribution de petits arbres à l'Écocentre aux heures d'ouverture. Par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs par l'entremise de la MRCVG.

### **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

### **Fermeture et levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h19.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire